



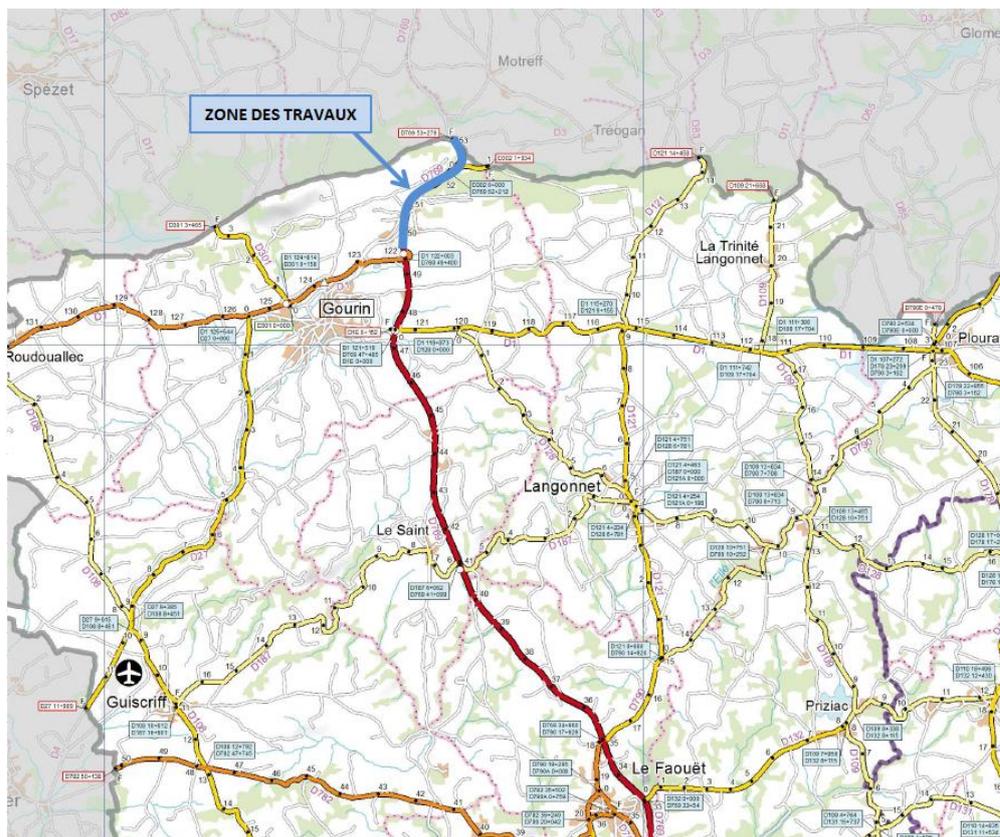
DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale sud-ouest

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2021, le département du Morbihan a décidé de renouveler la couche de roulement de la RD 769 sur le territoire de la commune de Gourin entre le P.R. 49+425 et le P.R. 53+279.

Ces travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et d'améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des Routes et de l'Aménagement (ATD sud-ouest)

Entreprise : EUROVIA Bretagne

Montant de l'opération : 498 000 € TTC

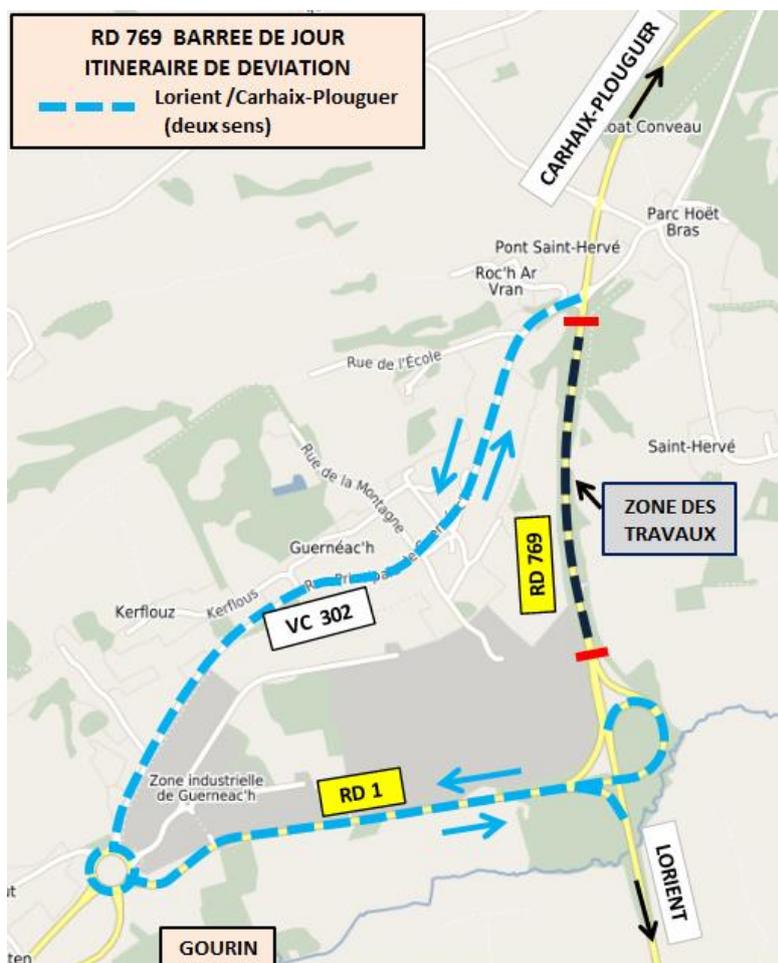
Organisation des travaux

Les travaux démarreront à compter du 14 juin 2021 pour une durée prévisionnelle de 5 semaines

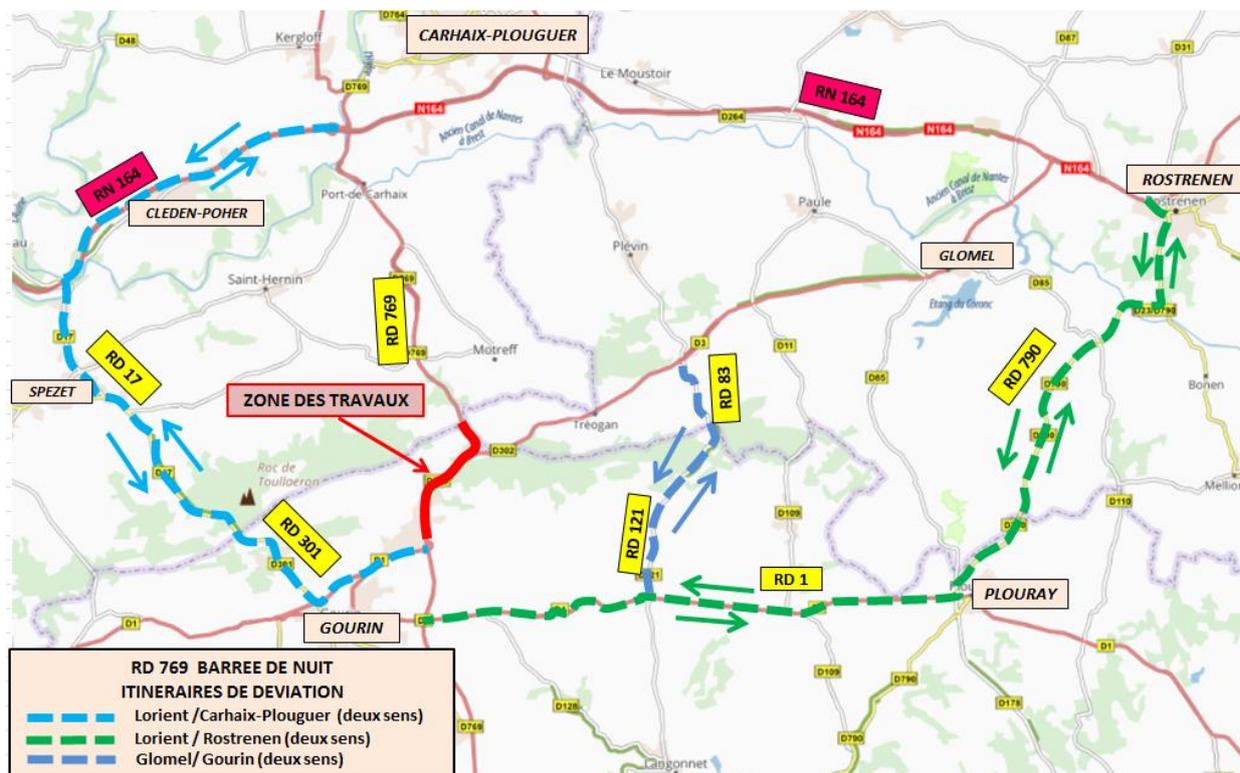
Information et déviations durant les travaux

- Phase 1, les 14 et 15 juin - Circulation alternée par feux tricolores de jour :
Curage des fossés
- Phase 2, les 16, 17 et 18 juin - Déviation de la circulation de jour :
Réalisation de purges de chaussée.
- Phase 3, du 21 juin au 2 juillet - Déviation de la circulation de nuit :
Réfection de la couche de roulement de chaussée.
- Phase 4, du 1^{er} au 16 juillet - Circulation alternée par feux tricolores de jour :
Réalisation des ilots directionnels
Finition de voirie et calage des accotements.

Les travaux de la phase 2 nécessiteront la fermeture à la circulation de la RD 769 **durant 3 jours**, un itinéraire de déviation sera mis en place selon sur le plan ci-dessous :



Les travaux de la phase 3 nécessiteront la fermeture à la circulation de la RD 769 **durant 6 nuits**, des itinéraires de déviations seront mis en place selon le plan ci-dessous :



Démarrage du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur le démarrage du chantier, conformément aux préconisations du guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) en vigueur et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre un démarrage de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.